

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

- PROCES-VERBAL -

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur Francis BRETON, Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Date de convocation du Conseil Municipal : dix décembre deux-mille-vingt-quatre

Étaient présents :

Francis BRETON, Sylvie RASSINOUX, Sandrine BLUTEAU, Pierre CHATELIER, Annabelle ZAKI, Philippe MICHAUD, Marie-Thérèse GABORIAU, Philippe RENAUD, Jean-Jacques DENIAUD, Carole JOSNIN, Anthony BAUDRY, Paulette BOURMAUD, Gilles CASSARD, Elise DEBIEN, François MORNET, Patricia LEGUET, Gladys PATRON, Nicole OLIVIER, Stéphane VIELVOYE.

Étaient absents excusés :

Hubert CORMERAIS (pouvoir donné à Francis BRETON),
Marie-Laure GRIMAUD (pouvoir donné Carole JOSNIN),
Olivier MINEAU.

Était absent :

Cédric DUCHENE.

Secrétaire de séance : Sylvie RASSINOUX

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2024
- Réseaux – éclairage public – rétrocession de la propriété de l'éclairage public de la tranche 6 de la ZAC
- Finances – versement d'une subvention à l'AIFR
- Finances – réhabilitation de la salle collective du Petit Village – plan de financement et demande de subvention
- Finances – réalisation d'une vitrine armoire forte pour la croix processionnelle – approbation des travaux, du plan de financement et demande de subvention
- Marché public – travaux de construction d'un centre multi-accueil – Lot 05 "Étanchéité" – avenant n°2
- Marché public – travaux de construction d'un centre multi-accueil – Lot 06 "Bardage zinc" – avenant n°1
- Marché public – travaux de construction d'un centre multi-accueil – Lot 09 "Menuiseries intérieures" – avenants n°2, n°3 et n°4
- Marché public – travaux de construction d'un centre multi-accueil – Lot 10 "Cloisons sèches" – avenant n°2
- Marché public – travaux de construction d'un centre multi-accueil – Lot 12 "Revêtements de sols durs – faïence" – avenant n°2
- Finances – budget annexe cellules commerciales Le Verdon – décision modificative n°1
- Finances – tarifs 2025
- Finances – budget annexe – remboursement de charges de personnel du budget du CCAS au budget principal
- Ressources humaines – contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – habilitation du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée

3. Finances - versement d'une subvention à l'AIFR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL014SPDB240311 en date du 11 mars 2024 relatif à l'attribution de subvention aux associations philbertines pour l'année 2024,

Monsieur Le Maire expose que l'AIFR gère depuis le 1^{er} janvier 2022 le dispositif argent de poche sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Pour mémoire, ce dispositif contribue aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions.

L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérée en argent liquide.

En 2024, c'est 615 euros qui ont été versés par l'association à des jeunes pour des missions réalisées au profit de la Commune (désherbage, ménage dans les bâtiments, tâches administratives).

Date	Montant
Février 2024	135 euros
Avril 2024	135 euros
Eté 2024	270 euros
Octobre 2024	75 euros

Considérant l'intérêt communal de cette action, il est proposé le versement à l'AIFR d'une subvention de 615 euros.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 615 euros au titre de l'année 2024,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **de dire que la dépense est affectée au compte 6574,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

4. Finances – réhabilitation de la salle collective du Petit Village – plan de financement et demande de subvention

Vu la délibération n°DEL008CSPB240604 relative à l'approbation du programme de travaux de la salle collective du Petit Village,

Vu la délibération n°DEL009CSPB240604 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la salle collective du Petit Village,

Vu la délibération n°DEL015CCAS241204 du conseil d'administration du CCAS en date du 04 décembre 2024 relative à l'approbation de l'avant-projet définitif, du plan de financement, du projet

<i>Chape faïence</i>	2 500,00 €			
<i>Sol souple peinture, nettoyage</i>	15 400,00 €			
<i>Electricité, chauffage</i>	21 700,00 €			
<i>Plomberie ventilation rafraîchissement</i>	15 300,00 €			
<i>Aménagements extérieurs</i>	17 800,00 €			
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	26 400,00 €	Sous-total	182 000,00 €	60,07 %
<i>CT</i>	6 000,00 €	Emprunt	100 000,00 €	33,00%
<i>CSPS</i>	3 500,00 €	Autofinancement	21 000,00 €	6,93 %
<i>Etude de sol</i>	6 000,00 €			
<i>AMO</i>	20 000,00 €			
<i>Divers</i>	21 400,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	121 000,00 €	39,93 %
Total dépenses	303 000,00 €	Total Recettes	303 000,00 €	100,00 %

Monsieur Le Maire expose que le CCAS souhaite adosser à ce projet de réhabilitation de la salle collective, un projet intergénérationnel qui pourrait être porté par :

- Le CCAS,
- La Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,
- L'association du club de l'amitié,
- L'association Familles Rurales,
- Les bénévoles de la bibliothèque,
- Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- (Les associations d'assistantes maternelles).

Les objectifs de ce projet seraient de :

- Partager du savoir et des expériences,
- Dialoguer,
- Réaliser un partage culturel entre les jeunes et les anciennes générations.

Les actions menées pourraient des ateliers de de bricolages, la confection et remise des colis de Noël aux aînés par le CME, des ateliers de lecture et de jeux ; des moments de convivialité et des ateliers divers (numérique, bien-être, prévention...).

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de prendre acte de l'avant-projet définitif, approuvé par le Conseil d'administration du CCAS, tel que présenté en séance et joint en annexe de la présente délibération,**
- **de prendre acte du projet intergénérationnel adossé au projet de réhabilitation de la salle collective du Petit Village, approuvé par le Conseil d'administration du CCAS, tel que joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat,**

Vu la délibération n°DEL079CSPB231016 en date du 16 octobre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux de la petite crèche,

Vu la délibération n°DEL082CSPB241014 en date du 14 octobre 2024 relative à l'attribution de l'avenant n°1 au lot n°05 du marché de travaux de la petite crèche,

Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 05 « Etanchéité »,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé de l'attribution du marché de travaux de la petite crèche – Lot 05 ainsi qu'il suit :

- **Lot 05 « Etanchéité »** : entreprise LETORT pour un montant de **70 283.77 € HT**.

Dans le cadre de l'exécution du marché, Monsieur Le Maire expose qu'un avenant n°1 a été conclu pour supprimer des travaux d'écran pare-vapeur en raison de la réalisation de travaux d'étanchéité extérieure rendant inutile la prestation, impliquant une réduction du montant du marché de 3 963.82 euros HT soit - 5.64%, et portant le montant des travaux **66 319.95 € HT, soit 79 583.94 € TTC**.

Dans le cadre de la poursuite d'exécution dudit marché, Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de supprimer des descentes d'eaux pluviales en Zinc, impliquant une réduction du montant du marché de 1691.30 euros. L'incidence financière est de -2.41%, portant le montant du marché à 64 628.65 € HT.

Cette modification fera l'objet d'un avenant n°2 : il s'agit d'une modification non substantielle au sens de l'article L.2194-1 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver l'avenant et de procéder à sa signature, après avoir fait état de son contenu.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de valider les modifications du lot 05 « Etanchéité » du marché de travaux « Construction d'un centre multi-accueil sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine » sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique telles que présentées ci-dessus,**
- **d'approuver l'avenant n°2 au lot 05 « Etanchéité » du marché de travaux de « Construction d'un centre multi-accueil sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine » avec l'entreprise LETORT, concernant une suppression de travaux, impliquant une diminution du montant du marché de - 1691.30 euros HT portant le montant du marché à 64 628.65 euros HT soit 2.41% de diminution par rapport au montant initial du marché,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 0178 Multi-accueil.**

7. Marché public – travaux de construction d'un centre multi-accueil – Lot 06 « Bardage zinc » – avenant n°1

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2194-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL079CSPB231016 en date du 16 octobre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux de la petite crèche,

Dans le cadre de l'exécution du marché, Monsieur Le Maire expose qu'un avenant n°1 a été conclu pour procéder à des travaux modificatifs de suppression d'une porte et de pose d'un châssis pour un montant de - 91.64 euros HT soit - 0.15% portant le montant du marché à **59 513.22 € HT, soit 71 415.86 € TTC.**

Dans le cadre de la poursuite de l'exécution du marché, Monsieur Le Maire expose :

- d'une part, qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de modification de châssis. L'incidence financière est de +1 762.59 euros HT soit +2.96%.

Le montant des travaux s'élève après avenant à **61 275.81 € HT, soit 73 530.97 € TTC.**

Cette modification fera l'objet d'un avenant n°2 : il s'agit d'une modification non substantielle au sens de l'article L2194-1 du code de la commande publique.

- d'autre part, qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires de kitchenette, de façade, d'aménagement de placards et de plan de travail. L'incidence financière est de +2 378.42 euros HT soit +3.99%.

Le montant des travaux s'élève après avenant à **63 654.23 € HT, soit 76 385.07 € TTC.**

Cette modification fera l'objet d'un avenant n°3 : il s'agit d'une modification non substantielle au sens de l'article L.2194-1 du code de la commande publique.

- Enfin, qu'il est nécessaire de supprimer des habillages de têtes de cloison. L'incidence financière est estimée à -183.70 euros soit -0.31%

Le montant des travaux s'élève après avenant à **63 470.53 € HT, soit 76 164.64 € TTC.**

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver les avenants et de procéder à leur signature, après avoir fait état de leur contenu.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de valider les modifications du lot 09 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux « Construction d'un centre multi-accueil sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine » sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique telles que présentées ci-dessus,**
- **d'approuver l'avenant n°2 au lot 09 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de « Construction d'un centre multi-accueil sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine » avec l'entreprise LE RABOT VENDEEN, concernant une modification de travaux, impliquant une augmentation du montant du marché de + 1762.59 euros HT portant le montant du marché à 61 275.81 euros HT soit 2.96 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché,**
- **d'approuver l'avenant n°3 au lot 09 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de « Construction d'un centre multi-accueil sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine » avec l'entreprise LE RABOT VENDEEN, concernant une modification de travaux, impliquant une augmentation du montant du marché de + 2378.42 euros HT portant le montant du marché à 63 654.23 euros HT soit 3.99 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché,**
- **d'approuver l'avenant n°4 au lot 09 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de « Construction d'un centre multi-accueil sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine » avec l'entreprise LE RABOT VENDEEN, concernant une modification de travaux, impliquant une diminution du montant du marché de - 183.70 euros HT portant le montant du marché à 63 470.53 euros HT soit 0.31% de diminution par rapport au montant initial du marché,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer lesdits avenants selon les modèles joints en annexe de la présente délibération,**

- de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 0178 Multi-accueil.

10. Marché public – travaux de construction d'un centre multi-accueil – Lot 12 « Revêtements de sols durs – Faïence » – avenant n°2

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2194-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL079CSPB231016 en date du 16 octobre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux de la petite crèche,

Vu la délibération n°DEL080CSPB241014 en date du 14 octobre 2024 relative à l'avenant n°1 au lot n° 12 « Revêtements de sols durs »,

Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 12 « Revêtements de sols durs – Faïence »,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé de l'attribution du marché de travaux de la petite crèche – Lot 12 ainsi qu'il suit :

- Lot 12 « Revêtements de sols durs – Faïence » : entreprise BATICERAM pour un montant de **31 482.59 € HT.**

Dans le cadre de l'exécution du marché, Monsieur Le Maire expose qu'un avenant n°1 a été conclu pour la pose complémentaire de revêtement mural suite à la modification de la salle de change, ayant une incidence financière de + 182.84 euros HT soit + 0.58%, portant le montant du marché à **31 665.43 € HT, soit 37 998.52 € TTC.**

Dans le cadre de la poursuite d'exécution du marché, Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier l'épaisseur de l'isolant sur une partie restreinte du bâtiment. L'incidence financière est de -552.11 euros HT soit -1.75%, portant le montant du marché à 31 113.32 euros HT, soit 37 335.98 euros TTC.

Cette modification fera l'objet d'un avenant n°2 : il s'agit d'une modification non substantielle au sens de l'article L.2194-1 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver l'avenant et de procéder à sa signature, après avoir fait état de son contenu.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les modifications du lot 12 « Revêtements de sols durs – Faïence » du marché de travaux « Construction d'un centre multi-accueil sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine » sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique telles que présentées ci-dessus,
- d'approuver l'avenant n°2 au lot 12 « Revêtements de sols durs – Faïence » du marché de travaux de « Construction d'un centre multi-accueil sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine » avec l'entreprise BATICERAM, concernant la modification de l'épaisseur de l'isolant, impliquant une diminution du montant du marché de 552.11 euros HT portant le montant du marché à 31 113.32 euros HT soit 1.75% de diminution par rapport au montant initial du marché,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 0178 Multi-accueil.

Pour mémoire et pour résumer, la subvention du Département est de 40 000 euros et celle de la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu est de 75 000 euros.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe cellules commerciales Le Verdon telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1313-103 : Local commercial 02 L'Esplanade	0,00 €	0,00 €	18 200,00 €	0,00 €
R-1313-104 : Local commercial 03 L'Esplanade	0,00 €	0,00 €	16 800,00 €	0,00 €
R-13151-103 : Local commercial 02 L'Esplanade	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 200,00 €
R-13151-104 : Local commercial 03 L'Esplanade	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 800,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
D-21321-103 : Local commercial 02 L'Esplanade	69 142,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21328-103 : Local commercial 02 L'Esplanade	0,00 €	68 842,29 €	0,00 €	0,00 €
D-21328-104 : Local commercial 03 L'Esplanade	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	69 142,29 €	69 142,29 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	69 142,29 €	69 142,29 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

12. Finances - tarifs 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 25 novembre 2024,

Monsieur Le Maire présente au Conseil les propositions de tarifs élaborés par la Commission des Finances, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

<u>CONCESSIONS CIMETIERE</u>	<u>TARIF 2024</u>	<u>TARIF 2025</u>
Concession cinquantenaire 1 emplacement	170 €	170 €
Concession cinquantenaire 2 emplacements	320 €	320 €
Concession trentenaire 1 emplacement	105 €	105 €
Concession trentenaire 2 emplacements	200 €	200 €
Columbarium : 20 ans	350 €	350 €
Columbarium : 30 ans	500 €	500 €
Cavurne : 30 ans	200 €	200 €
Cavurne : 50 ans	320 €	320 €

	Particuliers et associations hors commune	120 €	120 €
	Location par des professionnels de la Commune et hors commune	120 €	120 €
	Supplément Chauffage du 15 octobre au 31 mars	35 €	35 €
	Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation ou de salle restituée non propre	150 €	150 €
SALLE SYMPHONIE	Vin d'honneur mariage /cérémonie décès	GRATUIT	GRATUIT
	Location particuliers de la commune	20 €	20 €
	Location Associations philbertines / Repas de classe ou de quartier	GRATUIT	GRATUIT
	Particuliers et associations hors commune	20 €	20 €
	Location par des professionnels de la Commune et hors commune	20 €	20 €
	Supplément Chauffage du 15 octobre au 31 mars	15 €	15 €
	Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation ou de salle restituée non propre	100 €	100 €
SALLE OASIS	Utilisation normale particulier de la commune	45 €	45 €
	Utilisation annuelle sur la base de 30 utilisations	200 €	200 €
	Location Associations philbertines / Repas de classe ou de quartier	GRATUIT	GRATUIT
	Particuliers et associations hors commune	60 €	60 €
	Location par des professionnels de la Commune et hors commune	60 €	60 €
	Supplément Chauffage du 15 octobre au 31 mars	20 €	20 €

	Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation du matériel ou de la salle	200 €	200 €
	Majoration du coût de location/facturation en cas de salle restituée non propre	100 €	100 €
RESTAURANT SCOLAIRE	Location associations philbertines à compter de la 2ème utilisation	100 €	100 €
	Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation du matériel ou de la salle	800 €	800 €
	Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation du matériel de Sono / Vidéo	500 €	500 €
	Majoration du coût de location/facturation en cas de salle restituée non propre	200 €	200 €
	Participation aux frais de nettoyage si professionnel	50 €	50 €
SALLE DE SPORTS A	Associations philbertines	GRATUIT	GRATUIT
	Utilisation par professionnels sur la base de 30 utilisations	300 €	300 €
SALLE DE SPORTS B	Associations philbertines	GRATUIT	GRATUIT
	Utilisation par professionnels sur la base de 30 utilisations	300 €	300 €
CCL	Utilisation normale par les associations	GRATUIT	GRATUIT
	Utilisation annuelle sur la base de 30 utilisations	200 €	200 €
SALLE EVOLUTION JACQUES GOLLY	Utilisation normale associations philbertines	GRATUIT	GRATUIT
	Utilisation annuelle sur la base de 30 utilisations	200 €	200 €
LOCATION SONO	Location Associations philbertines	GRATUIT	GRATUIT

Agent	Part du temps de travail annuel de l'agent affecté au service du Centre Communal d'Action Sociale
Poste N°11 - Agent des services techniques 1	0,55%
Poste N°14 - Agent des services techniques 2	6,57%
Poste N°13 - Agent des services techniques 3	1,65%
Poste N°26 - Agent des services administratifs 1	0,92%
Poste N°4 - Agent des services administratifs 1	0,93%

- de dire que la recette est imputée au budget principal sur le compte 70872.

14. Ressources humaines – contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – habilitation du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Monsieur Le Maire expose :

- L'opportunité de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant les statuts de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre Commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupe effectuée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du code de la commande publique.

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte de notre Commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 - o Décès
 - o Accidents du travail – maladie imputables au service (CITIS)
 - o Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

16. Marchés publics

Objet	Tiers	Code_postal	Ville	Mt_HT	Date
Réparation enceinte Alto	DBAM	44840	Sorinières	124,00	12/11/2024
Peinture bar du basket	PERRAUDEAU Aurélien	85670	Falleron	2458,73	12/11/2024
Peinture murs extérieurs suite graffiti Salle de sport	PERRAUDEAU Aurélien	85670	Falleron	995,86	12/11/2024
Peinture sanitaires_Mairie	PERRAUDEAU Aurélien	85670	Falleron	787,79	12/11/2024
Banque d'accueil	ATELIER DU BOCAGE	85260	Montréverd	9557,22	12/11/2024
Location_Carotteuse_Engazonneuse_1 journée	NEWLOC MONTAIGU	17180	Périgny	148,05	25/11/2024
Location_Raboteuse de souches_1 journée	NEWLOC CHEVIRE	44100	Nantes	200,56	25/11/2024
Fournitures suite controle Socotec_CCL (béquille, porte cadenas)	BAILLY QUAIREAU	85190	Maché	75,40	25/11/2024
Maintenance défibrillateurs et électrodes	D+ SERVICES	44840	Sorinières	707,00	25/11/2024
Location matériel son et lumière_Spectacle du 30/11/2024	DBAM	44840	Sorinières	483,4	25/11/2024
Bandes de guidage ADAP_Théâtre	SIGNAUX GIROD	79260	Crèche	144,89	25/11/2024
Cartes de voeux en papier ensemencé (450)	PAPIER ENSEMENCE	75011	Paris	430,00	25/11/2024
Fournitures pour podium_Val des sports	GEDIMAT	44840	Sorinières	436,99	25/11/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H23.

Le Président de séance

Francis BRETON



Le Secrétaire de séance

Sylvie RASSINOUX

